

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 MAI 2019 à 19H30
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30 avril 2019

Secrétaires de Séance : M. Didier PATROIX, Mme Chantal LAURENT, Mme Michèle CHENU-DURAFOUR

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1 – Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} juin 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME, à l'unanimité :**
 - o un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au 31 mai 2019 au service voirie ;
- **CREE, à l'unanimité, au 1^{er} juin 2019 :**
 - o un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au service voirie ;
 - o un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet au service culture ;
 - o un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 21 heures au service culture ;
- **ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois au 1er juin 2019.**

2 – Convention d'objectifs entre la commune de Saint-Genis-Pouilly et l'association Rugby Club CERN Meyrin Saint-Genis-Pouilly – Renouvellement de convention et versement de subvention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs entre la Commune de Saint-Genis-Pouilly et le Rugby Club CERN Meyrin Saint-Genis-Pouilly ;**
- **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant ;**
- **APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention 1 525.00 € au titre de 2018 et de 1 080.00 € au titre de 2019 au Rugby Club CERN Meyrin Saint-Genis-Pouilly dont le montant sera inscrit à l'article 6574 du budget communal intitulé "subventions aux associations".**

3- Subventions de fonctionnement aux associations – Exercice 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité, le versement des subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessus ;**
- **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions et avenant s'y rapportant ;**

- **DIT, à l'unanimité**, que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget de l'exercice en cours.

4 – Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE, à l'unanimité**, l'admission en non-valeur de ces créances, et d'imputer les dépenses correspondantes sur l'exercice en cours à l'article :
 - un montant de 6 756.13 euros à comptabiliser au compte 6542 " Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes",
 - un montant de 2 244.21 euros à comptabiliser au compte 6541 "Pertes sur créances irrécouvrables – créances admises en non-valeur".

5 – Budget 2019 – décision modificative n°1 – Financement d'une pré-étude en vue de la réalisation d'un parking souterrain Place Jean Monnet

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à la majorité**, la décision modificative n°1 du budget 2019 telle qu'elle est présentée.

6 – Remboursement de frais de déplacement – Mandat spécial – Festival d'Avignon 2019

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, par le biais d'un mandat spécial, Monsieur Gilles CATHERIN adjoint chargé de la Culture, à se rendre au Festival d'Avignon du 10 au 17 juillet 2019 ;
- **DECIDE, à l'unanimité**, de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration, dans la limite maximum des frais réels engagés, sur présentation d'un état de frais produit.

7 – Remboursement de frais de déplacement à un agent communal – Festival d'Avignon 2019

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, le remboursement des frais au responsable du Service Culturel de la Ville en dérogation des règles édictées par la délibération n° 80/14 du 8 avril 2014 relative au remboursement de frais sans conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

8 – Projet culturel de cinéma théâtre du Bordeaux

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **VALIDE, à l'unanimité**, le projet de cinéma de la Commune de Saint-Genis-Pouilly ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à procéder au lancement des marchés publics nécessaires ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention susmentionnées à l'appui du projet culturel et technique de la Commune ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions afférents.

9 – Week-end « Run N’Roll » - Convention de partenariat avec l’association Erage

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l’unanimité**, la tenue du week-end run n'roll les 15 et 16 juin 2019 à Saint Genis-Pouilly ;
- **AUTORISE, à l’unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Erage telle qu’annexée à la présente et de prendre toutes mesures et dispositions nécessaires qui y sont afférentes ;
- **ACCEPTE, à l’unanimité**, le versement d'une subvention d'un montant de 6000 euros à l'association Erage, la somme étant inscrite au budget de l'année en cours à l'article 6745 "subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé".

10 – Evènement « La Princesse de Babylone » organisé dans le cadre de la Fête de la Musique 2019 – Convention de partenariat avec le Groupe Nuits

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l’unanimité**, la tenue de l’évènement « La princesse de Babylone » le 21 juin 2019 dans le centre-ville de Saint-Genis-Pouilly ;
- **AUTORISE, à l’unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Groupe Nuits pour la réalisation de cet évènement ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **APPROUVE, à l’unanimité**, le versement d'une subvention d'un montant de 11 000 euros au Groupe Nuits, la somme étant inscrite au budget de l'année en cours à l'article 6745 "subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé".

III – Tirage au sort des jurés d’assises – Année 2020

IV – Informations

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 9 mai 2019

Le Maire,

Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d’ouverture.